

# L'aide de l'Etat aux entreprises

8 milliards d'euros d'aides  
pour la filière automobile



# L'aide de l'Etat aux entreprises

L'exécutif français a annoncé [fin mai 2020] un plan de soutien à la filière automobile. Les **aides d'État aux entreprises en difficulté** sont surveillées par la Commission européenne. Leur pertinence est discutée par les économistes, certains estimant naturelle et positive la disparition d'entreprises en déclin.

---

## L'ACTUALITE

Emmanuel Macron a présenté [en juin 2020] un plan de soutien de 8 milliards d'euros au secteur de l'automobile, particulièrement touché par la crise économique liée à l'épidémie de Covid-19. Ce plan prévoit de soutenir la demande à travers le versement de primes pour l'achat de véhicules neufs et d'occasion allant de 2 000 à 7 000 euros, les aides les plus fortes étant réservées à l'acquisition de voitures électriques. Il prévoit aussi de soutenir l'offre en mobilisant plus de 200 millions d'euros de subventions ainsi qu'un fonds d'investissement de 600 millions d'euros alimenté par l'État et les constructeurs PSA et Renault.

Cet argent sera utilisé pour **moderniser l'ensemble de la filière** – sous-traitants et constructeurs – et lui permettre de produire en France davantage de véhicules électriques et autonomes. Emmanuel Macron a souligné que ces aides étaient liées à des engagements de la part des constructeurs pour relocaliser une partie de leur activité en France. Le constructeur automobile Renault, qui emploie près de 180 000 personnes dans le monde, a annoncé vendredi dernier qu'il allait supprimer en trois ans 15 000 emplois, dont 4 600 en France.

## En quoi consiste une aide d'État ?

Une **aide d'État** est « une forme d'intervention étatique utilisée pour promouvoir une activité économique déterminée », selon la définition adoptée en 2002 par la Commission européenne. Elle peut être allouée à des consommateurs, des territoires ou des entreprises. Parmi les aides d'État figurent les aides directes, les prêts à taux réduit, les déductions fiscales ou encore l'intervention dans le capital d'une entreprise. La Commission européenne se prononce sur la validité des aides au regard de la réglementation de l'UE pour qu'elles ne faussent pas la concurrence au sein du marché intérieur. Dans une étude publiée en 2016, le ministère français de l'Économie explique qu'une prise de participation de l'État dans une entreprise est considérée comme une aide si un opérateur privé, « agissant dans les conditions normales d'une économie de marché », [ne réalisait pas un tel investissement \[PDF\]](#).

Dans une autre note, le ministère de l'Économie estime que la Commission européenne considère la disparition d'entreprises non performantes comme « un événement naturel du fonctionnement du marché ». Cependant, une entreprise en difficulté peut bénéficier d'une aide d'État si ses difficultés sont liées à « des circonstances exceptionnelles » ou encore si sa disparition entraîne « une perte irrémédiable de connaissances techniques ou de savoir-faire essentiel », selon le ministère de l'Économie.

## Un État est-il légitime à intervenir ?

Dans un ouvrage publié en 1874, l'économiste français **Léon Walras** pose les principes de la **théorie de l'équilibre général** qui étudie la manière dont les ressources sont allouées dans une économie de marché où règne la concurrence parfaite. Selon cette théorie, enrichie depuis par de nombreux autres économistes, toute intervention de l'État est inefficace, le marché se régulant par lui-même à travers les prix. Dans un ouvrage publié en 1936, le Britannique **John Maynard Keynes** estime l'intervention de l'État nécessaire dans certains cas. Selon lui, le marché ne fonctionne pas toujours de manière à sauvegarder les intérêts de tous et n'empêche pas les crises économiques.

Dans un article publié en 2004 en Belgique, le professeur d'économie Patrick Legros juge les aides d'État légitimes dans la mesure où elles « permettent de conserver des emplois aux travailleurs » des entreprises aidées. Il s'agit selon lui du « **prix à payer pour la "paix sociale"** ». Il souligne en outre que « la thèse selon laquelle toute aide constitue une entrave à la concurrence et est donc inefficace » repose sur l'idée que nos économies sont dans une situation de concurrence parfaite alors qu'elles ne le sont pas.

### **L'aide d'État aux entreprises est-elle souhaitable ?**

Dans un ouvrage publié en 1942, l'économiste autrichien, naturalisé américain, **Joseph Schumpeter**, a défini le concept de la **destruction créatrice**. Il s'agit selon lui du processus de disparition de certaines activités remplacées par de nouvelles du fait du progrès technique. Reprenant cette idée, les professeurs français d'économie Emmanuel Thibault et Frédéric Cherbonnier estiment dans un article publié en 2013 que la condition d'un « renouveau du tissu productif » est « d'accepter la disparition d'entreprises vieillissantes ».

Dans un article publié en avril, l'avocat Gilles Grinal, spécialiste des procédures collectives, estime cependant que l'État ne doit pas laisser « mourir des sociétés qui, pour certaines, sont des futures pépites de notre économie ». Il se demande si ce n'est pas « au nom d'une conception étriquée de la **compétitivité** » que l'État français a « laissé mourir des entreprises de textiles et de métallurgie dont la France, en manque de masque ou de matériel médical, déplore aujourd'hui la disparition ».

---

## **POUR ALLER PLUS LOIN**

### **Théorie de l'équilibre général.**

Dans la revue scientifique Idées économiques et sociales, le professeur agrégé Igor Martinache **présente la théorie de l'équilibre général**. Introduite par l'économiste français Léon Walras, elle a été enrichie par de nombreux économistes, tels que les Américain et Français Kenneth Arrow et Gérard Debreu qui ont défini dans un article publié en 1954 la formule mathématique de la notion d'équilibre.

### **Destruction créatrice.**

Dans The Conversation, un média publiant des articles d'universitaires, le professeur de sciences économiques Bernard Guilhon invite à **se méfier de la notion de destruction créatrice**. Avec pédagogie, il s'appuie sur de nombreuses études pour démontrer que le progrès technologique ne crée plus forcément autant d'activités, ou du moins de gains de productivité, qu'il n'en détruit.

Source : <https://www.brief.eco>